



Direction  
Référence : EAU/AUT/20/0441/R23.1  
Dossier suivi par : Service autorisations - ASR  
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Garnich  
15, rue de l'Ecole  
L-8353 Garnich

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage Art. 24 §1



|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Requérant(s)</b> | Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduares de l'Ouest (SIDERO)   |
| <b>Objet</b>        | Renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/20/0441 concernant la construction d'un pont agricole et stabilisation des berges du cours d'eau "Mamer" à Garnich |
| <b>Localité(s)</b>  | Garnich   |
| <b>Commune(s)</b>   | Garnich   |

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter  
Service autorisations

Annexe :  
Copie de la demande d'autorisation